

Ce document présente les modalités de demandes de labels octroyés par la CGE à ses écoles membres : Labels de formation : Mastère Spécialisé, MSc-Master of Science, BADGE, CQC
Label d'établissement : 4DIGITAL « 4DIGITAL Grande école » et « 4DIGITAL Expert »

A. Calendrier de la campagne de labellisation R2026

Les travaux du comité Accréditation en 2025-2026, « Campagne d'évaluation R2026 », concernent des labellisations applicables à la rentrée universitaire 2026-2027 ou en janvier 2026.

Le calendrier ci-après indique les dates limites de soumission des demandes sur la plateforme intranet de la CGE ainsi que les périodes d'évaluation du comité Accréditation de la CGE.

DEMANDE DE PREMIERE LABELLISATION DE FORMATION	
Labels Mastère Spécialisé - MSc-Master of Science	
..... <i>Calendrier basé sur les résultats de la consultation concernant les intentions de demandes de labellisation</i>	
Campagne de consultation sur les intentions de demandes de nouvelles labellisations	Du 1 ^{er} juin au 5 septembre 2025
Soumission de la demande en ligne sur la plateforme intranet de la CGE	Dates des séances du comité Accréditation *
Date limite : lundi 15 septembre 2025	Comité : séance d' octobre 2025
Date limite : lundi 13 octobre 2025	Comité : séance de novembre 2025
Date limite : lundi 17 novembre 2025	Comité : séance de décembre 2025
Date limite : lundi 8 décembre 2025	Comité : séance de janvier 2026
Date limite : lundi 12 janvier 2026	Comité : séances de février 2026

DEMANDE DE PREMIERE LABELLISATION DE FORMATION	
Labels BADGE - CQC	
Soumission de la demande en ligne sur la plateforme intranet de la CGE	Décision du comité Accréditation
Début septembre 2025 au 31 mai 2026	Comité : séances de septembre 2025 à juin 2026

* L'école peut communiquer sur la première labellisation de sa formation dès réception de l'avis officiel de la CGE. En cas d'avis "favorable sous conditions" ou avis "favorable avec réserves", l'école peut, à titre provisoire, indiquer sur ses supports de communication que la formation est « en cours de démarche de labellisation MSc-Master of Science / Mastère Spécialisé auprès de la CGE / BADGE / CQC ».

DEMANDE DE RENOUELEMENT D'UNE LABELLISATION DE FORMATION ARRIVANT A ECHEANCE AU 31/08/2026 Labels Mastère Spécialisé - MSc-Master of Science - BADGE - CQC	
Soumission de la demande en ligne sur la plateforme intranet de la CGE	Décision du comité Accréditation
A partir de janvier 2026 Date limite : mardi 31 mars 2026	Période d'évaluation jusqu'au 31 août 2026
DEMANDE DE MODIFICATION (non couplée à un renouvellement) - SUSPENSION - SUPPRESSION D'UNE LABELLISATION Mastère Spécialisé - MSc-Master of Science - BADGE - CQC	
Soumission de la demande en ligne sur la plateforme intranet de la CGE	Décision du comité Accréditation
Date limite : mardi 30 juin 2026	Période d'évaluation jusqu'au 31 août 2026

DEMANDE DE PREMIERE LABELLISATION DU LABEL 4DIGITAL	
Période de soumission de la demande en ligne sur la plateforme dédiée, 4DIGITAL	Décision du Comité Habilitation numérique 4DIGITAL
4DIGITAL « Grande école » : début septembre 2025 à fin juin 2026	Période d'évaluation du 1 ^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026
4DIGITAL « Expert » : début septembre 2025 à fin juin 2026	

B. Modalités de soumission des demandes de labellisation de formations

Les demandes de première labellisation ou les demandes de renouvellement, modification, suspension et suppression de labellisation sont réalisées en ligne **sur l'intranet de la CGE**.

Site intranet : <https://intranet.cge.asso.fr>

Identifiant : adresse électronique professionnelle

Mot de passe / Cliquer sur « mot de passe oublié » au besoin

L'école peut désigner les personnes de l'école en charge de la demande de première labellisation ou de la demande de renouvellement, modification, suspension et suppression de labellisation.

Pour demander un accès à la plateforme intranet / Accréditation de la CGE :
accreditation_CGE@cge.asso.fr

Les demandes sont à effectuer dans le **respect du calendrier** de la campagne de labellisation.

Toute demande doit être **validée par la Direction générale** de l'école porteuse. En cas de demande relative à une formation portée en **co-labellisation**, la démarche doit être explicitement validée par la Direction générale de chacune des écoles membres concernées.

La **décision de labellisation** sera communiquée **par notification mail** adressée à la direction générale de chaque école en co-labellisation et **consultable sur l'intranet** de la CGE.

PREMIERE DEMANDE DE LABELLISATION

Une première labellisation Mastère Spécialisé ou MSc-Master of Science concerne une formation dont la date souhaitée d'ouverture est prévue pour l'année universitaire 2026-2027.

Pour une demande de première labellisation concernant une formation dont l'ouverture est prévue en janvier 2026, la soumission de la demande doit impérativement être réalisée le 15 septembre ou le 13 octobre 2025.

Les formations labellisées BADGE ou CQC pourront ouvrir immédiatement à réception de la réponse officielle de labellisation.

RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION

Si l'école prévoit d'opérer des changements relatifs à la formation labellisée, préciser ces modifications et la date d'application souhaitée.

MODIFICATION D'UN PROGRAMME LABELLISEE

Toute demande de modification déposée pendant la campagne d'évaluation en cours est applicable par défaut à compter du 1er septembre 2026. Si la date d'application souhaitée est autre, il est nécessaire de l'indiquer dans le dossier afin que le comité Accréditation puisse en tenir compte dans la décision qu'il rendra.

SUSPENSION DE LA LABELLISATION

Toute demande de suspension d'une labellisation adressée pendant la campagne d'évaluation en cours, avant la date limite du 30 juin 2026, concerne l'année académique 2026-2027. La labellisation de la formation sera suspendue du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

SUPPRESSION DE LA LABELLISATION

Toute demande de suppression d'une labellisation adressée pendant la campagne d'évaluation en cours, avant la date limite du 30 juin 2026, implique la suppression de la formation labellisée au 31 août 2026.

C. Modalités de soumission des demandes d'habilitation numérique 4DIGITAL

Les demandes de labellisation 4DIGITAL sont réalisées en ligne **sur une plateforme dédiée**.

Plateforme de candidature : <https://4digital.cge.asso.fr/>

Pour demander un accès à la plateforme : 4digital@cge.asso.fr

Identifiant : adresse électronique professionnelle

Mot de passe : à définir par vos soins

D. Règlementation des labels

L'évaluation est réalisée à partir de la documentation mise à disposition sur le site de la CGE et dans l'intranet de la CGE dans l'onglet « Documentation ».

Le référent Accréditation désigné par la direction générale pour son établissement en est informé au début de la campagne, charge à lui de relayer l'information auprès des responsables des programmes accrédités.

E. Tarification applicable

La tarification applicable aux labels est fixée par le Conseil d'administration de la CGE :

La tarification des labels CGE est consultable sur l'intranet de la CGE dans l'onglet « Documentation ».

Contacter l'équipe Accréditation de la CGE

Labels de formation accreditation_CGE@cge.asso.fr

Label d'établissement 4DIGITAL 4digital@cge.asso.fr
